

Charte des sorties

1. Un adulte peut tenir un enfant dans chaque main et reste avec les mêmes enfants tout au long de la sortie.
2. En règle générale, l'enfant sort sans doudou (sac à cet effet).
3. Tout accompagnant volontaire ne doit jamais lâcher la main de l'enfant dans la rue.
4. L'enfant marche à son rythme tout au long de la sortie. Ne pas les porter.
5. Un professionnel sera toujours en tête du groupe, et un en fin.
6. L'enfant du parent accompagnateur est sous la responsabilité du professionnel du multi accueil.
7. Des photos peuvent être prises au cours de la sortie mais uniquement par un professionnel de la structure et ne seront divulguées que dans les conditions fixées par le règlement de fonctionnement et l'autorisation des parents.



Nom et signature du bénévole accompagnant :